



OBSERVATOIRE
RÉGIONAL
DE LA BIODIVERSITÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE

Benoit Pellé
PNR Brenne

Gestion éco-pastorale en régie
L'exemple du Parc naturel régional de la Brenne

1^{ère} journée technique du pôle Gestion des milieux naturels
Mardi 1^{er} décembre 2015 - Auditorium Charles Sadron au CNRS d'Orléans

Le Parc naturel régional de la Brenne



Création

Le 22 décembre
1989

Charte 2010

Population

33 000 habitants

Superficie

183 000 hectares



Parc
naturel
régional
de la Brenne



Régions naturelles



Un document de référence...

... la charte

Contrat

qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour son territoire.

Engagement pour 12 ans : 2010 - 2022

Des signataires ainsi que l'État, qui l'approuve
par décret du 1^{er} Ministre



Pourquoi une gestion en régie ?

Raison 1 : les engagements de la Charte du parc

- Axe 1 : Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
 - Objectif stratégique : 1.1. : Poursuivre et amplifier la préservation d'une nature exceptionnelle liée aux activités humaines
 - Objectif opérationnel : 1.1.2. : **Mettre en œuvre une gestion conservatoire pérenne des espaces remarquables et restaurer les milieux naturels dégradés**

Raison 2 : l'intérêt patrimonial du territoire

Raison 3 : la maîtrise de la gestion (calendrier, pression...)

Raison 4 : qui d'autre ?... : contraintes des sites (surface-intérêt-localisation / éleveur)



A l'origine du projet éco-pastoral

1995 : le commencement



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Zones humides à fort
intérêt naturaliste

- Conventions de gestion Parc – propriétaire
- Restauration / équipement des sites
- Acquisition d'animaux rustiques
 - poneys landais / chevaux camargue
 - moutons solognots
- Recrutement d'un agent éco-pastoral
- Mise en place de la gestion et du suivi



les bases sont posées



La gestion éco-pastorale aujourd'hui

Les chiffres

Prairies humides

- 4 sites – environ 7 ha
- 4 conventions
- 8 poneys landais

Pâturage

- 9 poneys landais



La gestion éco-pastorale aujourd'hui

Pelouses calcicoles

- 9 sites – environ 10 ha
- 14 conventions (dont 1 éleveur de chèvre)
- 3 contrats Natura 2000 (parcelles communales)



Pâturage

- 12 moutons solognots
- 6 moutons berrichons de l'Indre
- 4 ânes Grands noirs du Berry



Sauvegarde des pelouses du Pays blancois

Pelouses calcicoles

- 27 sites identifiés en 1996
- définition de priorités
- faisabilité de la gestion
- signature de conventions/contrats



Restauration

Pelouses calcicoles

- débroussaillage et bûcheronnage : exportation des produits de coupe ou brûlage sur site
- nettoyage
- pose de clôture fixe



Le pâturage

Principe

- pâturage en enclos fixes (sites du CEN ou communaux, contrats Natura 2000) ou mobiles
- rotation inter et intra site
- 2 lots de brebis + 2 lots d'ânes
- période : en général hors avril-juillet (calendrier annuel)



Le pâturage

Pelouses calcicoles

Phase 1 : Préparation du site

- débroussaillage du périmètre
- installation de la clôture électrique 3 fils ou filet + poste
- pose et remplissage de l'abreuvoir



Le pâturage

Phase 2 : transfert des animaux

- transfert des animaux en bétailière puis à pied...
- durée : selon état du site (ressource alimentaire)









En période estivale...



Mises bas

En période estivale...

Les foin



Le pâturage c'est ?...

Suivis botanique des sites

- 2 à 3 sites / an



Sauvegarde des pelouses calcicoles du Pays Blancois



Novembre 2015



Suivi scientifique des pelouses de Fonterland (Tournon-Saint-Martin) et Mont-la-Chapelle (Poulligny-Saint-Pierre)

Indre Nature
Sylvie Caux

Indre Nature
Association départementale de protection de la nature et de l'environnement
Parc Belair - 44, av. F. Mitterrand - 36000 CHATEAUX
SIRET: 33325664 00023 - APE 9409 Z

Le pâturage c'est bien...

Il permet globalement
le maintien des espaces herbacés



Mai 2012



Juin 2015

... mais ça ne suffit pas...

- impact insuffisant sur les ligneux et sur le brachypode



... il faut y mettre la main !

Chantiers de débroussaillage : avant



Chantiers scolaires / bénévoles

Chantiers de débroussaillage : pendant



Pelouses calcicoles

Chantiers de débroussaillage : après



Moyens humains

Fonctionnement

Environ 1 ETP « agent éco-pastoral »

- surveillance 2 fois par semaine au minimum
- alimentation en eau
- suivi sanitaire
- déplacements du troupeau



+ des « coups de mains »

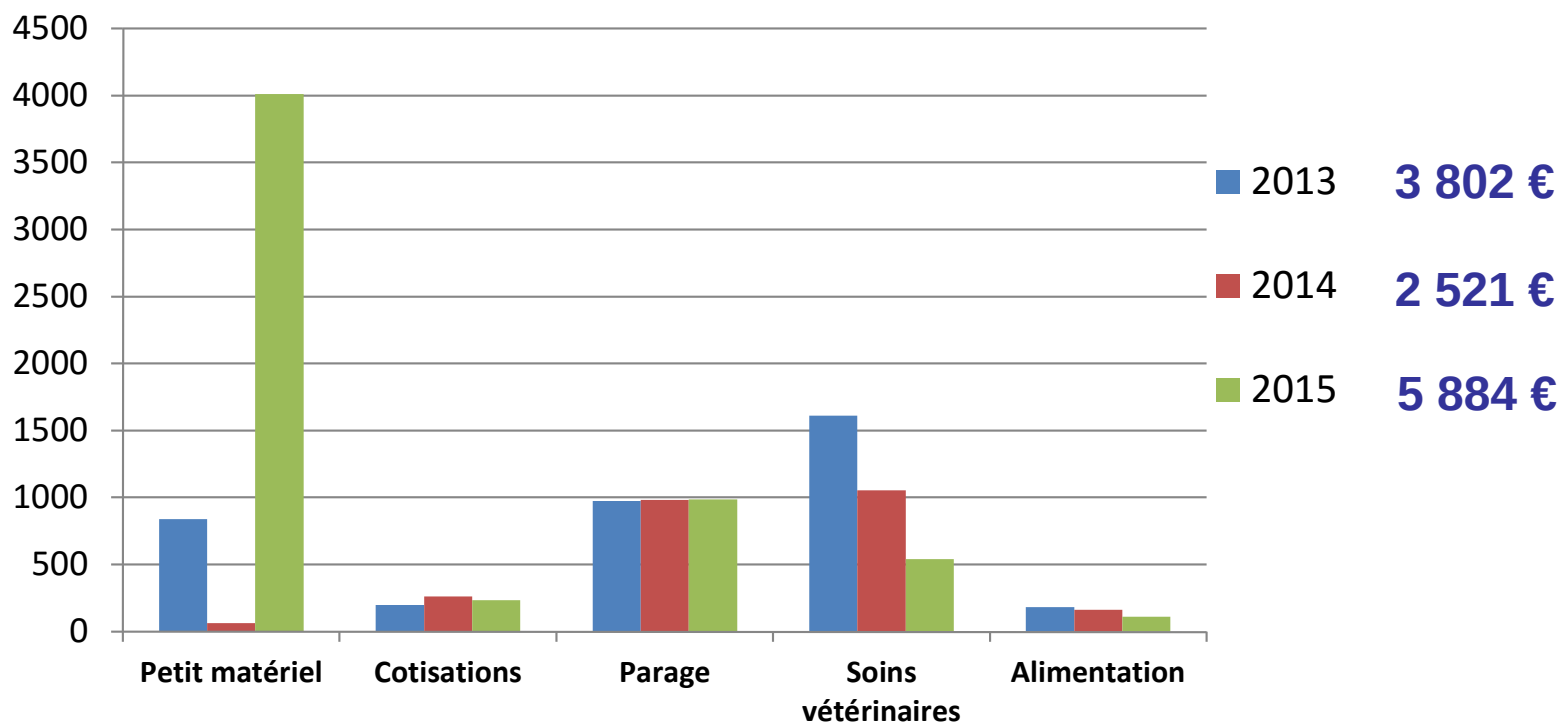
Moyens matériels

- petit matériel d'élevage
- véhicules
- stockage (foin, grain...)



Moyens financiers

Coûts



Financements :



Limites et contraintes

- un intérêt limité des conventions « gracieuses » pour les propriétaires
- une opération qui ne laisse pas indifférent...
 - les élus : est-ce la mission du Parc ?
 - les agriculteurs : le Parc n'est pas éleveur !
- la nécessaire adéquation nombre d'animaux / surface conventionnée
- les besoins en sites de replis et matériel
- temps agent et personnel formé
- risques liés au troupeau : évasions, attaques...



Pourquoi continuer la gestion éco-pastorale ?

Quelques (bonnes) raisons :

- en l'absence de gestion, la plupart des sites auraient disparu
- un bilan globalement positif de l'impact du pâturage
- une démarche poursuivie : Houme, commune de Tournon...
- un matériel mutualisé (agri, autres missions du Parc...)
- une contribution à la sauvegarde de races menacées



- un suivi naturaliste régulier (ex : Criquet des grouettes)
- une implication concrète de la collectivité sur le terrain : échanges, travaux visibles, etc.

Points positifs

- un patrimoine naturel « visible » préservé



Points positifs

- un support pour la sensibilisation (patrimoine naturel et gestion conservatoire)



Site du Paradis à l'âne

